

Maisons médicales : de nouveaux médecins à Caluire et Cuire

Le plan vélo en action

Page 18



www.ville-caluire.fr

Maisons médicales : de nouveaux médecins à Caluire et Cuire

Aujourd'hui, plus de la moitié des médecins libéraux en France exercent en groupe et les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'installer en cabinet*. Caluire et Cuire agit afin d'accueillir de nouveaux médecins.

Sur la trentaine de médecins généralistes en activité dans la commune, un tiers devrait partir à la retraite d'ici trois à cinq ans. Or, la plupart d'entre eux ne trouvent pas de successeurs. La raison est simple : les nouveaux médecins souhaitent s'installer avec d'autres confrères pour se partager les frais (ou charges) immobiliers, de secrétariat et de gestion. Pour preuve, début 2019, 61 % des médecins généralistes avaient opté pour le mode d'installation en groupe contre 54 % fin 2010. Cette organisation séduit notamment les plus jeunes médecins, à la recherche de conditions de travail plus souples : 81 % des moins de 50 ans exerceraient sous cette forme, contre 57 % pour les 50-59 ans et 44 % pour les 60 ans ou plus.

Bien que cela ne relève pas de sa compétence, la Ville de Caluire et Cuire reste très attentive sur l'offre de service apportée à ses administrés. Elle a d'ores et déjà mis en place une cellule de veille avec le président des Médecins de Caluire pour maintenir des prestations de santé répondant au mieux aux besoins de la population.

CAP SUR LES MAISONS MÉDICALES

La réflexion engagée dès 2017 a mis à jour la nécessité de construire un vrai maillage de l'offre de santé sur le territoire en créant notamment des maisons

médicales dans plusieurs quartiers. Ce sera le cas dans le centre commercial Carré Montessuy. En partenariat avec un groupe privé et sous maîtrise d'ouvrage de la Municipalité, la future maison de près de 300 m² accueillera huit professionnels de santé (généralistes, spécialistes et professions paramédicales) dès le mois de mars 2020.

Du côté de Cuire le bas, la Ville et ses partenaires étudient la possibilité d'installer un cabinet regroupant deux médecins généralistes. Il en est de même pour le secteur de la place de Crépieux, dans un programme

qui pourrait également accueillir au rez-de-chaussée un cabinet de généralistes route de Strasbourg.

AUTRE PROJET AU LONG COURS

Au carrefour des quartiers de Cuire le haut et du Centre bourg, rue François Peissel, un projet de maison médicale d'initiative privée est en cours. Au total, 18 praticiens seront réunis dans cette structure dont l'ouverture est prévue en 2021. ■

* Sources : www.contrepoints.org
et drees.solidarites-sante.gouv.fr



Du nouveau à l'Infirmierie Protestante

Avec plus de 5 000 patients par an, l'Infirmierie Protestante a choisi de créer l'AMIP (Accueil médical de l'Infirmierie Protestante) pour pallier la demande croissante de proximité qui sature les urgences.



L'AMIP PROPOSE DEUX TYPES D'ACCUEIL :

- Un service sans rendez-vous pour les patients ayant des problèmes liés à la traumatologie, à la petite chirurgie, aux douleurs aiguës thoraciques ou abdominales. Du lundi au samedi, de 8h à 21h.

Cette structure bénéficie d'un plateau technique performant, de onze salles d'opération, de deux salles de cardiologie interventionnelle, de huit salles d'endoscopie, de services de soins critiques,

d'une salle de réanimation, d'un service de médecine nucléaire... Tous les équipements pour prendre immédiatement en charge les patients le cas échéant dans la filière hospitalière de l'établissement.

- Un service d'accueil programmé pour traiter rapidement les cas d'infection ne pouvant pas être pris en charge par la médecine de ville (grippe, otite...)

Comme leurs confrères urgentistes, les deux médecins généralistes bénéficient de toute la logistique d'imagerie et de laboratoire d'analyse de l'Infirmierie Protestante. ■

BON À SAVOIR

Les urgences de l'hôpital de la Croix-Rousse à Caluire et Cuire accueillent désormais les patients 24h/24 et prennent en charge toutes les pathologies médicales ou traumatiques simples. L'accès au service se fait via l'entrée de l'hôpital par le rond-point au croisement des rues Coste et Grande rue de la Croix-Rousse.

OFFRE DE SOINS À CALUIRE LES CHIFFRES CLÉS

- 15 pharmacies
- 2 centres hospitaliers
- 29 médecins généralistes dont 10 en cabinets de groupe pluri professionnel et 3 en maison médicale (AMIP)
- 29 médecins généralistes libéraux en 2019
- 3 départs en retraite depuis 2018 dont 2 non remplacés à ce jour
- 24 dentistes
- 66 cabinets d'infirmier(e)s
- 61 cabinets de kinésithérapeutes

Retrouvez tous les médecins caluirards, leurs spécialités et leurs coordonnées dans le guide "Caluire en poche" également accessible sur www.ville-caluire.fr



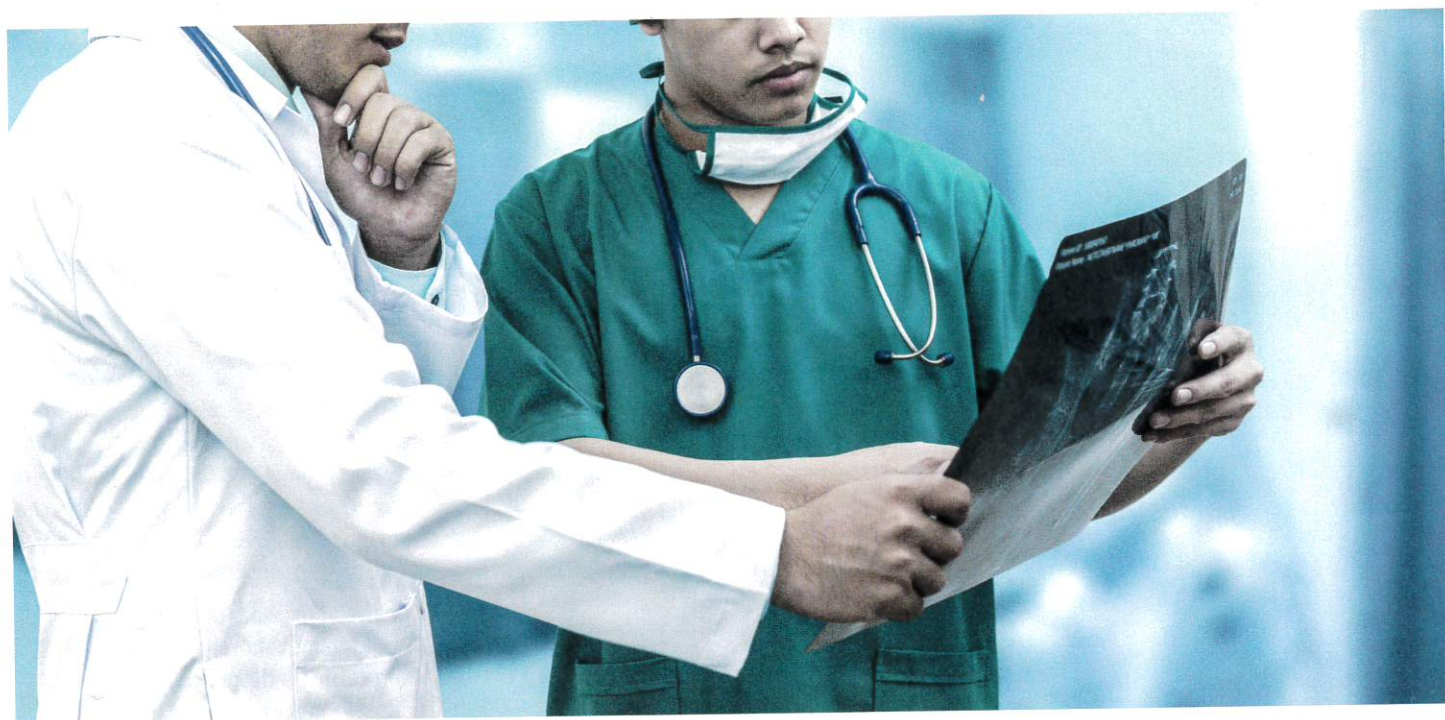
VOUS AVEZ DIT CPTS ?

Aujourd'hui au nombre de 200 en France, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations composées de professionnels et d'établissements de santé, mais aussi d'acteurs médico-sociaux et sociaux.

Pharmacien à Cuire le bas, M. Le Tessier porte le projet de créer avec le soutien de la Municipalité une CPTS sur la commune dont les avantages seraient aussi favorables aux patients qu'aux professionnels de santé et au territoire. Ainsi, les premiers bénéficieraient notamment d'une meilleure continuité

de soins, d'un suivi optimisé des maladies chroniques entre les praticiens et d'un suivi amélioré de leur dossier médical grâce à une messagerie sécurisée entre les professionnels de santé.

Pour les professionnels de santé volontaires, cette CPTS offrirait notamment un véritable rapprochement entre professions médicales et paramédicales afin de poser un diagnostic et de mieux évaluer les soins à effectuer, un partage des tâches entre eux, un échange de bonnes pratiques et une plus grande rapidité dans la prise en charge. ■



SECTEUR 1, 2 OU 3 : QUELLE DIFFÉRENCE ?

La convention médicale permet aux médecins d'appliquer des tarifs dits secteur 1, secteur 2 ou secteur 3. Elle est un accord signé entre la Sécurité sociale, le gouvernement et les principaux syndicats des professions médicales pour établir le niveau des remboursements de l'Assurance maladie.

- **Secteur 1** : honoraires fixes et remboursés intégralement par la Sécurité sociale
- **Secteur 2** : honoraires libres avec dépassement, remboursement d'une partie de la consultation par la Sécurité sociale
- **Secteur 3** (ou non conventionné) : honoraires libres, non remboursés par la Sécurité sociale

LES LIEUX D'EXERCICE

- **Cabinet de groupe pluri professionnels** : il regroupe des professionnels médicaux et paramédicaux sur un même lieu géographique. Il en existe quatre à Caluire et Cuire ;
- **Maison ou Pôle de santé** : à l'instar de l'AMIP, ils regroupent des professionnels médicaux et paramédicaux avec un projet de soins commun.